

Servitude et surface constructible

Par **Ramina**, le **01/05/2019** à **07:55**

Bonjour,

J'ai une unité foncière de 6200 m² sur laquelle j'ai construit une maison de 240 m² sur une parcelle de 3150 m² que j'ai clôturée. Il reste donc 3050m² que je voudrais détacher et vendre, et qui sont traversés ar une servitude de 150 m².

Question :

Quelle est la surface constructible restante, doit-on soustraire la surface de cette servitude.

Merci pour votre réponse

cordialement